



Le **20 juin 2025** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 juin 2025 par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Marie-Claude FAUDEUX, Jérôme FER, Isabelle LOSSEAU, Jean-Paul ROULAND, Grégory STEIN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sandra TOUSSAINT (pouvoir à G Stein), Sébastien CANIVET (pouvoir à H Bureau), Luc DESHAYES, Sandra LETELLIER, Vanessa MARIE, Benoît RAVON

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M BUREAU a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV de la dernière séance
- Délibération : Vidéoprotection
- Délibération : rétrocession du clos des Vergers
- Délibération : EPN – cartographie ZAN (Zéro Artificialisation Nette)
- Délibération : tarifs cimetière
- Délibération : horaires éclairage public
- Délibération : atelier communal technique
- Délibération : salle polyvalente éclairage issues de secours
- Délibération : personnel communal – recrutement
- Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 26 mai 2025

VIDEOPROTECTION

Pour finir l'installation, certains points sont à revoir : alimentation électrique rue du Bout de la ville et alimentation pendant la coupure estivale d'éclairage. Nous sommes dans l'attente d'un devis de Team Réseaux. Le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion

CLOS DES VERGERS (DELIBERATION 2025–S07–D1)

Mme le Maire donne lecture de la demande reçue de Promo-concept

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la demande de Promo-Concept

pour rétrocéder dans le domaine communal

les parcelles D502 à 514 - espaces verts, voirie et réseaux sur le Lotissement le clos des Vergers

pour l'euro symbolique avec frais de notaire à la charge de la commune

et autorise Mme le Maire à signer les documents afférents

Cette demande de rétrocession est transmise à EPN pour validation avant signature de l'acte

EPN – CARTOGRAPHIE ZAN (ZERO ARTIFICIALISATION NETTE) (DELIBERATION 2025–S06–D2)

Dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et d'une optimisation foncière, il est proposé de basculer en zone agricole ou naturelle certaines parcelles

Par délibération 2025 S06 D3 le Conseil à l'unanimité validait le reclassement suivant

Le verger communal, les bacs de rétention sur le village et lotissement les Tilleuls passent en zone naturelle

La zone 2AUX en sortie de commune vers Evreux côté zone commerciale depuis l'arrière de la Fosse Marie jusqu'à la RD613 passe en zone Agricole

Cette délibération est annulée et remplacée pour être complétée comme suit

le Conseil à l'unanimité valide le reclassement suivant

Le verger communal, parcelle D534, passe en zone naturelle

les bacs de rétention entre le village et lotissement les Tilleuls, parcelles D 473, 476 et 377 pour partie, passent en zone naturelle

La zone 2AUX en sortie de commune vers Evreux côté zone commerciale depuis l'arrière de la Fosse Marie jusqu'à la RD613 composée sur Gauville la Campagne des parcelles ZE 93,113,114,118,119 et 120 passe en zone Agricole

Le Conseil demande à l'unanimité que soit également reclassées en zone N les parcelles

C228 – noue de rétention sur le clos des Bruyères
B 360 – noue du lotissement le Cormier
D 532 - parcelle continue au verger communal

CIMETIÈRE - COLUMBARIUM : TARIFS ET REDEVANCES (DÉLIBÉRATION 2025–S07–D3)

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2023–S04–D3

Par souci d'unité dans les travaux, le Conseil a fait réaliser 10 cavurnes sans pierre

Le Conseil fixe le prix de revente d'un cavurne à 500 € à associer avec une demande de concession

Les membres du Conseil municipal maintiennent à l'unanimité les concessions dans le cimetière aux tarifs suivants :

	Concession en terre 2m²	Concession en Cavurne	Concession en columbarium pouvant accueillir 1 à 2 urnes
50 ans	190 €	100 €	
30 ans	110 €	75 €	400 €
15 ans			250 €
5 ans			150 €

Les redevances suivantes sont perçues par la commune pour l'achat :

- d'une plaque vierge pour le livre du souvenir : 30 €
- d'une plaque vierge pour la case du columbarium : 55 €

Seules les plaques fournies par la mairie seront acceptées dans un souci d'uniformité.

HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC (DELIBERATION 2025–S07–D4)

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2022–S7–D2

le Conseil décide à l'unanimité les heures d'éclairage public suivantes :

Du 1^{er} septembre au 30 avril, l'éclairage sera coupé à 23h et allumé à 6h30

Du 1^{er} mai au 31 août, l'éclairage sera coupé intégralement

L'éclairage extérieur de la salle polyvalente restera allumé la nuit du samedi au dimanche.

ATELIER COMMUNAL TECHNIQUE (DELIBERATION 2025–S07–D5)

Sur le coût prévisionnel de réalisation de 470 374.19 HT 564 449.02 TTC (94 074,83 € de TVA)

nous avons obtenu une DETR 141 112 €

et un fonds de concours 195 396.49 €

soit un solde à notre charge de 227 967.53 € TTC

Le Conseil municipal donne pouvoir à Mme Canel pour demander des offres de prêt

1 prêt sur 2 ans pour 95 000 pour financer la TVA en attendant sa récupération

1 prêt sur 20 ou 25 ans de 130 000 pour financer le solde de l'opération

Par ailleurs M Degroote a cessé son activité fin septembre 2024 et son cabinet a été repris par O Davrinche.

Pour la construction de l'atelier, la réalisation d'un plan topographique est nécessaire

Il a été réalisé pour partie en 2023 par M Degroote dans l'attente d'une réalisation complète selon avancement de l'octroi des dotations

Mme Davrinche nous adresse aujourd'hui la note d'honoraire 780 € TTC pour cette première tranche

SALLE POLYVALENTE ET MAIRIE– ECLAIRAGE ISSUES DE SECOURS (DELIBERATION 2025–S07–D6)

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis de CHUBB pour 894.22 € HT pour remplacement des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité – BAES sur la salle polyvalente et la mairie

PERSONNEL COMMUNAL- RECRUTEMENT (DELIBERATION 2025–S07–D7)

L'adjoint technique contractuel en poste jusqu'au 18 septembre donne pleine satisfaction

Il est décidé à l'unanimité s'il l'accepte de le stagiairiser

PERSONNEL COMMUNAL- ASTREINTE

Pour la mise en place d'une astreinte pour le suivi de la location de la salle polyvalente les week end par les agents de la filière technique en cas d'empêchement de l' élu en charge de la salle

il convient de consulter le Comité Social Territorial du Centre de Gestion pour avis sur un projet de délibération exposant les conditions d'intervention et de rémunération de l'astreinte et de l'éventuelle intervention.

Mme le Maire soumet ce projet au Conseil en en présentant les termes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce projet de délibération pour saisie et avis du conseil du Centre de gestion

DIVERS

Concernant l'enfouissement des réseaux, la rue de Branville et inscrite auprès du SIEGE pour une programmation 2026. La question est posée quant à l'utilité des réseaux entre la ZAC et le pont de Branville considérant le transformateur à hauteur de l'entreprise de M Vallette.

Renseignements seront pris auprès du SIEGE

La fibre

Orange met fin progressivement à l'exploitation du réseau cuivre et aux services ADSL et téléphoniques à compter de 2026. Ils seront remplacés par les services Très Haut Débit sur fibre optique.

Orange procédera par « lots » de communes.

Dans un premier temps, la commercialisation des offres ADSL et téléphonie seront stoppées. Il ne sera plus possible de souscrire un abonnement téléphonique classique ou une offre ADSL/VDSL à partir de 2026.

Dans un second temps, les services seront arrêtés.

Nous sommes concernés par un arrêt des services ADSL et Téléphonie entre janvier 2026 et janvier 2028.

Concernant l'élagage sur le chemin latéral de la voie verte, l'EPN l'inscrit aux projets sans certitude de réalisation faute de budget.

Mme Canel transmet les remerciements de la famille de Mme Guidet pour les attentions portées suite à son décès.

Fin de la séance à 22h30